

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Monsieur J. NEIRINGS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-040A/04 (Corr. : J. Neirings / G. Gemoets)  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1758/s.347  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 69 A / angle rue Devaux. Placement d'enseignes.

En réponse à votre lettre du 22 avril en référence, réceptionnée le 27 avril 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Pour rappel, le commerce qui fait l'objet du présent projet d'enseignes est situé en bordure du site classé de la Bourse, au cœur d'un lieu particulièrement stratégique de la capitale. La Commission déplore la surenchère d'enseignes ainsi que les dimensions excessives de celles prévues rue Devaux, lesquelles ne contribueront pas mettre en valeur cette portion de tissus urbain. Elle invite les auteurs de projet à plus de sobriété et demande de réduire soit le nombre des enseignes projetées, soit les dimensions de celles prévues rue Devaux ou leur remplacement par des logos appliqués directement sur les vitrines (à l'instar de la vitrine de droite, côté boulevard Anspach).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.